OCEAN INDIEN



## **NEWSLETTER #5**

#### Chères consœurs, chers confrères,

Nous vous invitons, au travers de cette 5ème édition de la Newsletter, à découvrir nos actions et suivre l'avancée de nos projets.

Alain Duval, Président

## LA "MAISON VERTE"

## **REOUVERTURE LE 13 FEVRIER 2020**

En octobre dernier, la Maison Verte accueillait ses premiers patients. Pour rappel, la Maison Verte est un lieu de consultation situé à proximité des urgences, dans lequel des vacations sont assurées par des infirmiers libéraux et des médecins généralistes. Le rôle des infirmiers au sein de cette "Maison Verte" est d'accueillir les patients selon les pratiques psycho-corporelles, élaborer un bilan personnalisé, préparer la consultation médicale, coordonner le parcours de soins, en lien avec le médecin traitant lorsqu'il est identifié, le cas échéant, proposer un accompagnement au patient afin de lui permettre de choisir un médecin traitant, assurer une astreinte téléphonique d'accueil, d'orientation et de coordination, effectuer les éventuels actes infirmiers et rédiger une synthèse de l'épisode de soins.

En pause depuis mi-décembre, **la Maison Verte a réouvert ses portes le 13 février 2020**. Désormais, des vacations seront assurées trois aprèsmidis par semaine.

Quant au financement du projet, il est en attente du versement de l'incitation à une prise en charge partagée (IPEP), L'IPEP est un intéressement financier versé aux professionnels de santé volontaires qui se constituent sur un territoire et définissent des actions à mettre en œuvre au service de leur patientèle, dans l'optique d'améliorer l'accès aux soins, la coordination des prises en charge ville-hôpital... Selon les résultats des indicateurs et en fonction des gains d'efficience générés, le groupement peut obtenir un intéressement financier. Cet intéressement ne se substitue pas au paiement à l'acte et laisse le groupement libre dans son utilisation.





## **FOCUS SUR LES CPTS**

# CPTS A LA REUNION, OU EN EST-

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser à leur initiative autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Objectif: décloisonnement et réorganisation des soins autour du patient

A La Réunion, trois projets de CPTS ont été retenus dans le cadre d'une expérimentation sur trois territoires:

- Ouest : organiser la prise en charge des soins non-programmés dans une ville-hôpital. coopération Ш s'agit notamment de la Maison Verte.
- Sud : améliorer le repérage précoce de la fragilité, l'orientation et la prise en charge des personnes âgées entrant dans la dépendance pour favoriser le maintien à domicile.
- Est : favoriser le dépistage précoce des troubles du langage et des apprentissages pour améliorer l'orientation des enfants vers la prise en charge la plus adaptée.

Si vous souhaitez vous renseigner, vous inscrire et/ou participer à un projet de CPTS sur votre territoire, vous pouvez envoyer un mail à cpts.tip@sante.re

## CRÉER OU INTÉGRER UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ À LA RÉUNION



#### Pourquoi se lancer dans une CPTS?

Des bénéfices multiples pour les professionnels comme pour la population :

- Organiser les soins non programmés au bénéfice de la population
- Améliorer les parcours de soins de vos patients
- · Faciliter la coordination entre professionnels
- Echanger les bonnes pratiques et les savoirs
- · Faciliter l'accueil de nouveaux professionnels
- Développer les actions de prévention
- Obtenir des financements complémentaires de l'Assurance Maladie pour la réalisation des missions
- Améliorer les conditions d'exercice professionnel







#### Comment créer ou intégrer une CPTS ?

- Rapprochez-vous de Tip@santé (association inter-URPS) qui pourra vous accompagner dans votre réflexion et vous guider dans la construction de votre projet, éventuellement assorti d'un projet d'équipe de soins primaires (ESP).
- L'ARS Océan Indien et l'Assurance Maladie faciliteront vos démarches et accompagneront les professionnels de santé lors de l'élaboration des projets de santé et la préparation de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI). L'ARS pourra soutenir financièrement l'élaboration des proiets avant même l'obtention des financements prévus nar l'ACL

#### Contacts

- Agence de Santé Océan Indien ars-oi-cpts@ars.sante.fr www.ocean-indien.ars.sante.fr
- Assurance Maladie sd.ersm-reunion@assurance-maladie.fr
- Tip@santé cpts.tip@sante.re

Consultez le flyer sur les CPTS à La Réunion en cliquant ICI.

### ESP, CPTS et PTA sont de nature différente :

- les **ESP** sont un mode d'organisation coordonnée des professionnels de santé,
- les CPTS sont formées par des professionnels de santé qui se réunissent, de leur propre initiative, pour élaborer et suivre des projets,
- les PTA sont des dispositifs d'appui aux professionnels de santé constitués par l'ARS pour la coordination des parcours de santé complexes.

## AFFICHE SUR LE LIBRE CHOIX DU PATIENT

L'ENQUETE SUR L'ACTIVITE DES CABINETS LIBERAUX A LA REUNION A MIS EN EVIDENCE DES ENTRAVES AU LIBRE CHOIX DU PATIENT



En novembre dernier, l'URPS Infirmiers réalisait une étude sur l'activité des infirmiers libéraux à La Réunion révélant un contexte difficile de détournement de patientèle et de compérage.

Forts de ce constat, l'URPS a entrepris de rencontrer les dirigeants des établissements hospitaliers pour rappeler l'obligation des professionnels de santé de respecter le libre choix du patient.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons réalisé une affiche rappelant le droit des patients au libre choix de leur professionnel de santé, en collaboration avec Tip@santé et l'ensemble des URPS de La Réunion. Cette affiche peut être apposée dans les cabinets, hôpitaux, officines...

Prochainement, l'URPS infirmiers participera à la réunion des cadres du CHU afin de présenter et remettre officiellement cette affiche.

Cette affiche est la vôtre. **Vous pouvez la télécharger en cliquant <u>ICI</u>**, l'imprimer et l'apposer dans votre cabinet et inviter vos consœurs et confrères à en faire de même.

# RETOUR SUR LA 3EME EDITION DES JOURNEES DES INFIRMIERS LIBERAUX

UNE JOURNEE DEDIEE AUX INFIRMIERS LIBERAUX SUR LE THEME DE LA "COOPERATION INTERPROFESSIONNELLE ET LA E-SANTE"

En novembre dernier, l'URPS Infirmiers Océan Indien organisait la troisième journée des infirmiers libéraux sur le thème de la coordination interprofessionnelle et la esanté.

L'objectif de cette journée était de proposer un tour d'horizon des dispositifs et outils de coopération interprofessionnelle et de esanté à votre disposition à La Réunion.

Nous tenons à vous remercier pour votre participation. A l'issue de cette journée, nous avons lancé une enquête de satisfaction. Le taux de réponse est de 58%. Il en résulte que vous avez été particulièrement satisfaits de cette journée et c'est avec plaisir que nous vous livrons les principales conclusions de cette enquête. Cliquez ICI pour consulter le rapport.

Une 4ème édition sera organisée. Nous vous tiendrons informé prochainement. Rendez-vous sur le site et sur la page Facebook pour ne rien manquer.





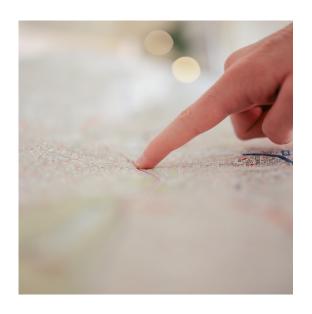


L'<u>arrêté ministériel</u> relatif au zonage est paru le 16 janvier 2020 au Journal Officiel.

Cet arrêté définit 5 types de zones d'accès aux soins infirmiers :

- Zones "très sous-dotées" dans lesquelles différents types de contrats incitatifs à l'installation pourront être conclus;
- · Zones "sous-dotées":
- Zones "intermédiaires" :
- Zones "très dotées" :
- Zones "sur-dotées" dans lesquelles le dispositif de régulation du conventionnement s'applique (Cf. avenant n°6 à la Convention). Dans ce type de zone, en cas de cessation d'activité d'un infirmier, la place vacante ne pourra être attribuée qu'au seul successeur de l'infirmier. Dans le cas contraire, la place vacante disparaîtra. L'avenant n°6 à la Convention prévoit que l'infirmier qui a obtenu son conventionnement en zone sur-dotée devra initier ses démarches d'installation dans les 6 mois suivant la notification de la décision de conventionnement afin d'éviter le « blocage artificiel » de places en zones sur-dotées.

Un encadrement du conventionnement en zone intermédiaire ou très dotée située en périphérie des zones surdotées a été instauré par l'avenant n°6.



Ainsi, l'infirmier libéral qui souhaite s'installer dans ce type de zone devra réaliser les 2/3 de son activité dans sa zone d'installation pour renforcer l'adéquation du lieu d'installation de l'infirmier avec les réalités d'exercice. L'objectif est d'éviter que l'infirmier installé dans ces zones réalise en réalité la plupart de son activité en zone surdotée.



## **ETP RUNDIABETE**

## LANCEMENT DU PROGRAMME

L'UCEP 2.0 lance son programme d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) RunDIABETE.

L'objectif est de permettre aux professionnels de santé libéraux de dispenser des séances d'ETP sur toute l'île. Vous pouvez dès à présent orienter vos patients ou y participer en tant qu'éducateur.

<u>Qu'est ce que l'Education Thérapeutique du</u> patient (ETP) ?

<u>Qu'est-ce que le programme ETP</u> RunDIABETE ?

 Comment orienter vos patients ? Vous prenez en soin un patient diabétique de type 2 et vous souhaitez lui proposer une solution pour mieux vivre avec sa maladie ?

Pour orienter vos patients, rien de plus simple, l'UCEP a besoin des informations suivantes:

- 1. Nom et prénom du patient
- 2. Sa date de naissance
- 3. Ses coordonnées (téléphone, adresse et éventuellement mail)

Vous pouvez envoyer ces informations au 0800 444 974 ou par mail sécurisé à ucep@oi.mssante.fr



 Comment devenir éducateur RunDIABETE ? Vous êtes intéressé par l'ETP et souhaitez intervenir sur le programme ?

Les pré-requis pour devenir soignant-éducateur sur le programme RunDIABETE :

- 1. Être professionnel libéral sur l'île de la Réunion.
- 2. Avoir suivi une formation ETP de 40h (obligatoire pour être éducateur sur un programme ETP).
- 3. Avoir suivi une formation d'une journée spécifique au programme RunDIABETE (Contacter l'UCEP).
- 4. Co-animer les premières séances avec un professionnel expérimenté en ETP (optionnel).

Comment contacter l'UCEP 2.0 et le programme RunDIABETE ?

0800 444 974 - ucep@oi.mssante.fr - coordinationetp@ucep.re

En savoir plus sur RunDIABETE

## **RESTONS EN CONTACT**

Votre URPS communique et vous informe régulièrement via le site internet, la page Facebook, les campagnes mailing, les newsletters...

#### **SITE INTERNET**

L'URPS Infirmiers vous informe sur l'actualité qui vous concerne via notre site <u>urpsinfirmiers-oi.fr</u> Vous avez la possibilité de vous inscrire à la Newsletter

en complétant le formulaire dédié sur le site.

#### PAGE FACEBOOK

Nous vous invitons à nous rejoindre sur la <u>page Facebook</u> <u>URPS Infirmiers OI</u> pour ne rien manquer de l'actualité. N'hésitez pas à commenter et à partager nos publications avec vos confrères.

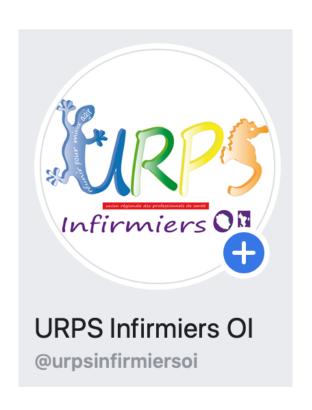
#### **E-MAILING**

Les campagnes mailing nous permettent de communiquer et de vous alerter sur des évènements importants. N'hésitez pas à nous transmettre votre adresse mail pour les recevoir (contact@urpsinfirmiersoi.fr).

#### **E**DITO

Dans le dernier édito en ligne du mois de **janvier 2020**, l'URPS Infirmiers OI vous propose un tour d'horizon des projets que nous portons. Vous pouvez le télécharger sur notre site, en page d'accueil ou consulter les précédentes éditions dans la <u>rubrique "Editos"</u>.





# L'URPS INFIRMIERS A VOTRE SERVICE



L'URPS Infirmiers OI, c'est 8 élus et une chargée de mission, investis et déterminés à représenter et servir les infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, sans distinction ni prosélytisme.



### Où nous retrouver?

Sur notre site internet urpsinfirmiers-oi.fr et sur notre page Facebook URPS Infirmiers OI.



#### Comment nous contacter?

Via notre adresse mail contact@urpsinfirmiers-oi.fr ou notre plateforme téléphonique au 02 62 79 00 01.



Changement d'adresse : VRPS Infirmiers OI 19 chemin des Anglais

Bat A - Local no3

97420 LE PORT

URPS Infirmiers OI
contact@urpsinfirmiers-oi.fr - 0262 79 00 01
www.urpsinfirmiers-oi.fr - Page Facebook @urpsinfirmiersoi